



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoints, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO1-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL01

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- Décision n° 04 en date du 30.03.2021 : Une subvention (OPAH) d'un montant de HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES est versée à Madame GRANET Clarisse domiciliée 17 Boulevard Chanzy, Barbezieux-Saint-Hilaire. La dépense sera imputée au compte n°20422/020 du budget communal.
- Décision n° 05 en date du 30.03.2021 : Une subvention (OPAH) d'un montant de DOUZE MILLE QUATRE-VINGT-CINQ EUROS ET VINGT-NEUF CENTIMES est versée à Madame MARIE Ysatis domiciliée 60 rue Victor Hugo, Barbezieux-Saint-Hilaire. La dépense sera imputée au compte n°20422/020 du budget communal.
- Décision n° 06 en date du 07.04.2021 : Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif est conclue avec le syndicat Charente Eaux.

✚ Définition des ouvrages :

- Recenser les besoins et les exigences du maître d'ouvrage
- Recueillir les données et les contraintes ainsi que la réglementation
- Etablir le programme de l'opération (fonctionnel, technique et économique)
- Evaluer le montant prévisionnel de l'opération (investissement et fonctionnement)

✚ Assistance à la passation de l'accord-cadre :

- Proposer au maître d'ouvrage le mode de réalisation des ouvrages et le type de mission du maître d'œuvre et des autres intervenants
- Rédiger le dossier de consultation de l'accord-cadre (les pièces administratives et techniques)
- Organiser la consultation des intervenants, participer à leur choix et aux éventuelles négociations,
- Veiller aux obligations du maître d'œuvre envers les tiers intéressés ou concernés
- Veiller à l'exécution des prestations prévues aux contrats des maîtres d'œuvre.

La mission d'assistance donne lieu à une participation financière du maître d'ouvrage fixée, au titre de l'année 2021, à 1.600 € HT soit 1.920 € TTC (forfait annuel).

- Décision n° 07 en date du 15.04.2021 : Un avenant n°01 au marché de travaux relatif au réaménagement de la Place du Château – lot n°01 – Voirie et réseaux divers–est signé avec l'entreprise SCOTPA – ZE Les Savis – BP 10554 – 16160 GOND-PONTOUVRE afin de tenir compte de prix nouveaux. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché de travaux.
- Décision n° 08 en date du 21.04.2021 : Une déclaration de sous-traitance est conclue avec l'entreprise SARL BARBEZIEUX LOCATION MARCEAU-ZAE de Plaisance-16300 BARBEZIEUX-ST-HILAIRE, pour réaliser les prestations suivantes : réfection de chaussée dans le cadre des travaux d'AEP – canalisations rue Marcel Jambon.

Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant est de 2 520,00 € HT.

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL01-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

- Décision n° 09 en date du 28.04.2021 : La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 1043 d'une superficie de 23 m² au prix de 25 € du m², sise La Chataignère, au profit de Mme Katty CONSTANTIN – domiciliée 10 rue Eugène Dupin 47700 CASTELJALOUX.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 Juin 2021
Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO1-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO2-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL02

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Considérant le vote du budget intervenu le 24 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative du budget comme suit :

Investissement :

Dépenses :

001-Déficit d'invest.reporté - 180.00 €

20/2031 – frais d'études + 6 000.00 €

23/2315- Install. Matériels et outillage + 10 000.00 €

107/23/2315 – Renouvel. réseau EU 2017-2020 - 15 820.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget assainissement telle que présenté.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021
Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL02-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO3-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL03

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – VESTIAIRE RUGBY

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les vestiaires du Stade Jean PAUQUET doivent être réhabilités afin d'être en conformité avec les normes de la Fédération Française de Rugby.

Ce projet prévoit la construction de deux vestiaires supplémentaires, de favoriser la réduction d'énergie, la création d'un espace administratif, la création d'une cuve de récupération d'eau des vestiaires afin de limiter le recours à la ressource en eau potable et la mise en place d'un arrosage automatique qui permettra une meilleure gestion de la ressource.

Coût HT constructions vestiaires:	220 000.00 €
Coût HT Récupérateur d'eau :	50 000.00 €
Coût HT arrosage automatique:	50 000.00 €
Subvention Etat 25% Plan de relance :	80 000.00 €
Subvention agence de l'eau :	20 000.00 €
Autofinancement :	220 000.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de demander le concours de l'Etat et de l'agence de l'eau afin de réaliser ces travaux de remise aux normes du stade Jean PAUQUET.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander le concours de l'Etat et de l'agence de l'eau afin de réaliser ces travaux de remise aux normes du stade Jean PAUQUET.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,


André MEURAILLON
(Charente)

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL03-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL04-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DELO4

OBJET : COTISATION 2021 POUR ECLAIRAGE PUBLIC

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'état des cotisations dues au SDEG, pour l'exercice 2021 :

Eclairage public – travaux neufs et entretien : délibération du 13 décembre 2000 et convention du 20 Décembre 2000

ECLAIRAGE PUBLIC	Nombre de points lumineux	Cotisation	Total
Eclairage traditionnel	1 051	20.43 €	21 471.93 €
Eclairage Leds	198	14.02 €	2 775.96 €

Eclairage public – installations sportives – travaux neufs et entretien : délibération du 13 Décembre 2000 et convention du 27 Février 2001

ECLAIRAGE PUBLIC INSTALLATIONS SPORTIVES	Nombre de points lumineux	Cotisation	Total
Puissance < à 1 000 watts	0	22.97 €	0.00 €
Puissance ≥ à 1.000 watts	62	91.92 €	5 699.04 €

Montant total de la cotisation de l'éclairage public pour l'année 2021 due au SDEG Charente : **29 946.93 €** (pour mémoire en 2020, elle s'élevait à 28 523.24 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'état des cotisations dues au SDEG pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,



AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO4-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO5-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL05

OBJET : PARTICIPATION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 2021

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Comme chaque année, le Conseil Municipal, doit fixer la participation communale à l'Agence Technique Départementale comme suit :

Désignation	2020	2021
Agence Technique Départementale	8.245,00 €	8.235,00 €

Il est proposé au conseil municipal de valider la participation communale à l'Agence Technique Départementale comme il vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte la participation communale à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2021.

ADOPTÉ

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021
Le Maire,



André MEURAILLON
(Charente)

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL05-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL06-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL06

OBJET : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ET LE CONTROLE ANNUEL DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Monsieur le Maire explique à son conseil, qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, il est proposé de créer un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie, en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Ce groupement serait établi à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans (2022-2024).

Monsieur le Maire complète ses propos en indiquant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur du groupement et de signer avec lui une convention constitutive.

Il propose que ce coordonnateur soit la Communauté de Communes des 4B, qui sera ainsi chargée d'organiser la procédure de passation du ou des marchés.

Il est précisé toutefois qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification qui devrait intervenir avant le 31 décembre 2021, et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...etc).

Monsieur le maire termine son exposé en indiquant que le conseil sera de nouveau amené à se prononcer après la commission d'appel d'offres pour autoriser la signature du (ou des) marché(s).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;
- De nommer la Communauté de Communes des 4B coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021



André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL06-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO7-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL07

OBJET : AVENANT CONTRAT CREDIT-BAIL

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

À la suite du report de loyer pour la société espace 3 B de deux mois en raison de la situation sanitaire, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir un avenant à l'acte notarié régissant le crédit-bail entre la commune de Barbezieux Saint-Hilaire et l'entreprise espace 3 B.

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette proposition et de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition d'un avenant au crédit-bail entre la commune de Barbezieux Saint-Hilaire et l'entreprise espace 3 B. afin de le prolonger de deux mois et de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL07-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



MAIRIE
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO8-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL08

OBJET : CESSIION PARCELLE « Chez Raffenaud »

Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE, adjoint au Maire

Il est proposé au conseil municipal de céder la parcelle D 735, sise « Chez Raffenaud » pour un montant de 5 euros le mètre carré (CF plan annexe 1). Les frais de bornage et frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre la parcelle D 735 sise « chez Raffenaud » au prix de 5 euros le mètre carré, l'acquéreur prenant en charge les frais de bornages et frais liés à cet acte.

ADOPTÉ

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,


André MEURAILLON
Charente

Certifié exécutoire par le Maire ~~compte-tenu de la~~
réception en S/P le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL08-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DELO9-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL09

OBJET : CESSIION PARCELLE « LA MALADRIE »

Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE, adjoint au Maire

Le Maire de Barbezieux Saint-Hilaire :

- Considérant le code de la voirie routière (articles R141.4 à R 141.9) ;
- Considérant la délibération du 19 septembre 2018, portant aliénation d'un chemin rural sis la Maladrie ;
- Considérant l'enquête publique qui s'est tenue du 13 janvier au 27 janvier 2020 ;
- Considérant le rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur en date du 30 janvier 2020 ;
- Considérant les conclusions et avis favorables de Monsieur le Commissaire enquêteur en date du 30 janvier 2020 ;

PROPOSE au conseil municipal de céder à titre gracieux une partie du chemin rural (cf annexe 2) d'une surface de 722 m2 utilisé seulement pour une activité agricole. Les frais accessoires à la cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention), le conseil municipal décide céder à titre gracieux une partie du chemin rural d'une surface de 722 m2 utilisé seulement pour une activité agricole. Les frais accessoires à la cession seront pris en charge par l'acquéreur.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL09-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL10-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL10

OBJET : OPERATION FACADE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L’IMMEUBLE SITUE 12, RUE VICTOR HUGO

Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE, adjoint au Maire

Dans le cadre de son programme d’embellissement de la ville, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire a mis en place, depuis 2014, une opération façades à l’échelle du centre-bourg.

Son objectif est d’inciter financièrement et techniquement les propriétaires occupants ou bailleurs privés à rénover les façades.

Dans le cadre de la rénovation d’un immeuble situé au 12, rue Victor Hugo, une aide financière est sollicitée pour les travaux de ravalement de deux façades et de changement des menuiseries.

- ☞ Considérant la volonté municipale de soutenir les opérations de ravalement et de restauration de façades, pour contribuer à l’embellissement de la ville ;
- ☞ Considérant que l’opération façades s’inscrit dans une politique de développement global avec pour objectifs : l’amélioration du cadre de vie des habitants, la préservation et la valorisation du patrimoine bâti ;
- ☞ Considérant que l’immeuble 12 rue Victor Hugo se situe dans le Site Patrimonial Remarquable ;

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil municipal décide :

- d’attribuer au propriétaire de l’immeuble 12 rue Victor Hugo, une subvention de 30% du coût H.T., plafonnée à 3.000 €, pour le ravalement d’une façade de l’immeuble situé 12 rue Victor Hugo ;
- de fixer comme suit les règles d’attribution de la subvention :
 - prendre rendez-vous avec l’Architecte des Bâtiments de France pour formaliser les règles à suivre,
 - déposer une déclaration préalable au service de l’urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - choisir un artisan et établir les devis,
 - déposer une demande de subvention auprès du service de l’urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - réaliser un échantillon sur la façade qui sera à faire valider par l’Architecte des Bâtiments de France avant le démarrage des travaux,
 - transmettre la déclaration attestant l’achèvement et la conformité des travaux et les factures détaillées et acquittées de l’artisan au service de l’urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - faire une visite de conformité par l’Architecte des Bâtiments de France,
 - faire une demande de versement de la subvention auprès du service de l’urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l’exécution des présentes.

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P, le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,

André MELURAILLON
Maire

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL10-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



MAIRIE
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL11-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL11

OBJET : OPERATION FACADE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'IMMEUBLE SITUE 14, RUE DU COMMANDANT FOUCAUD

Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE, adjoint au Maire

Dans le cadre de son programme d'embellissement de la ville, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire a mis en place, depuis 2014, une opération façades à l'échelle du centre-bourg.

Son objectif est d'inciter financièrement et techniquement les propriétaires occupants ou bailleurs privés à rénover les façades.

Dans le cadre de la rénovation d'un immeuble situé au 14, rue Comandant Foucaud, une aide financière est sollicitée pour les travaux de ravalement de deux façades et de changement des menuiseries.

- ☞ Considérant la volonté municipale de soutenir les opérations de ravalement et de restauration de façades, pour contribuer à l'embellissement de la ville ;
- ☞ Considérant que l'opération façades s'inscrit dans une politique de développement global avec pour objectifs : l'amélioration du cadre de vie des habitants, la préservation et la valorisation du patrimoine bâti ;
- ☞ Considérant que l'immeuble 14 rue Commandant Foucaud se situe dans le Site Patrimonial Remarquable ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au propriétaire de l'immeuble 14 rue du Commandant Foucaud, une subvention de 30% du coût H.T., plafonnée à 3.000 €, pour le ravalement d'une façade de l'immeuble situé 14 rue du Commandant Foucaud ;
- de fixer comme suit les règles d'attribution de la subvention :
 - prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France pour formaliser les règles à suivre,
 - déposer une déclaration préalable au service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - choisir un artisan et établir les devis,
 - déposer une demande de subvention auprès du service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - réaliser un échantillon sur la façade qui sera à faire valider par l'Architecte des Bâtiments de France avant le démarrage des travaux,
 - transmettre la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et les factures détaillées et acquittées de l'artisan au service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - faire une visite de conformité par l'Architecte des Bâtiments de France,
 - faire une demande de versement de la subvention auprès du service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes.

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021
Le Maire,



AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL11-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DE12-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL12

OBJET : OPERATION FACADE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'IMMEUBLE SITUE 17, RUE D'HUNAUD

Rapporteur : Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE, adjoint au Maire

Dans le cadre de son programme d'embellissement de la ville, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire a mis en place, depuis 2014, une opération façades à l'échelle du centre-bourg.

Son objectif est d'inciter financièrement et techniquement les propriétaires occupants ou bailleurs privés à rénover les façades.

Dans le cadre de la rénovation d'un immeuble situé au 17, rue d'Hunaud, une aide financière est sollicitée pour les travaux de ravalement de deux façades et de changement des menuiseries.

- ☞ Considérant la volonté municipale de soutenir les opérations de ravalement et de restauration de façades, pour contribuer à l'embellissement de la ville ;
- ☞ Considérant que l'opération façades s'inscrit dans une politique de développement global avec pour objectifs : l'amélioration du cadre de vie des habitants, la préservation et la valorisation du patrimoine bâti ;
- ☞ Considérant que l'immeuble 17 rue d'Hunaud se situe dans le Site Patrimonial Remarquable ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au propriétaire de l'immeuble 17 rue d'Hunaud, une subvention de 30% du coût H.T., plafonnée à 3.000 €, pour le ravalement d'une façade de l'immeuble situé 17 rue d'Hunaud ;
- de fixer comme suit les règles d'attribution de la subvention :
 - prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France pour formaliser les règles à suivre,
 - déposer une déclaration préalable au service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - choisir un artisan et établir les devis,
 - déposer une demande de subvention auprès du service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - réaliser un échantillon sur la façade qui sera à faire valider par l'Architecte des Bâtiments de France avant le démarrage des travaux,
 - transmettre la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et les factures détaillées et acquittées de l'artisan au service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire,
 - faire une visite de conformité par l'Architecte des Bâtiments de France,
 - faire une demande de versement de la subvention auprès du service de l'urbanisme de la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes.

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021



AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL12-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DE113-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL13

OBJET : OPERATION FACADE – EVOLUTION DU REGLEMENT

Rapporteur : Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE, adjoint au Maire

Par délibération n°2014_6_DEL22 en date du 09 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif pour l'aide au ravalement et à la restauration de façades. L'aide se monte à 30% du coût H.T. des travaux, elle est plafonnée à 3 000 € par façade.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique de développement global avec pour objectifs :

- d'améliorer le cadre de vie des habitants,
- de préserver et valoriser le patrimoine bâti,
- de mettre en valeur les sites urbains et paysagers.

Par délibération n°2016_5_DEL05 en date du 07 septembre 2016, le Conseil Municipal a étendu les modalités de financement du dispositif comme suit :

- une aide à hauteur de 30% du coût H.T. pour le changement des volets, fenêtres et portes plafonnée à 1000 € par façade ;
- une subvention de 30% du coût H.T. pour la rénovation ou de la reprise à neuf d'une devanture commerciale plafonnée à 1500 € (ravalement de la vitrine et de l'entourage).

Conformément à la délibération n°2019_6_DEL10, ce dispositif se termine le 1^{er} janvier 2023. Il a permis, à l'échelle du centre-bourg, d'accompagner 35 dossiers dont 10 devantures commerciales et ainsi de générer 432 381,79 € de travaux pour 100 255,23 € de subventions engagées.

Par délibération n°2021_02_DEL27 en date du 30 mars 2021, le Conseil Municipal a étendu le périmètre du dispositif pour qu'il s'applique à l'identique de celui de l'OPAH et du permis de louer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'autoriser le cumul de subventions pour la rénovation ou la reprise à neuf de la façade, le changement des volets, fenêtres et portes plafonnées ainsi que la rénovation ou reprise à neuf d'une devanture commerciale ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes.

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021
Le Maire,



André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL13-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL14-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

OBJET : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Vincent RENAUDIN, adjoint au Maire

Monsieur l'adjoint au Maire expose :

- Que la commune souhaite réaliser un effacement des réseaux de communications électroniques ;
- Que ce projet est situé route d'Archiac ;
- Que ces travaux seront réalisés en dehors de la convention « Environnement-cadre de vie » du comité d'effacement des réseaux ;
- Que l'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil c'est-à-dire les tranchées, les surlargeurs de tranchées, la pose des fourreaux, la fourniture et la pose des chambres de tirage ainsi qu'au câblage et aux raccordements des usagers.
- Que la commune a mutualisé les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de communications électroniques au SDEG 16 ;
- Qu'en conséquence, le SDEG 16 finance à hauteur de 15% du montant hors taxes des travaux de génie civil ;
- Que la commune a transféré sa compétence communications électroniques à la communauté de communes par représentation-substitution ;
- Que le plan de financement détaillé de l'ensemble du projet était joint ;
- Que le plan de financement est le suivant :

Travaux de Génie Civil

(Tranchées, fourniture et pose de chambres de tirage, fourreaux,...)

Montant Total TTC des Travaux	74 760.00 euros
Montant de la TVA	12 460.00 euros
Montant HT des travaux	62 300.00 euros
Subvention du département	Non
Financement du SDEG 16 (15% du HT)	9 435.00 euros

Contribution Maximum de la commune (85% + TVA)	64 415.00 euros
--	-----------------

La commune n'aura à verser au Syndicat Départemental et d'Électricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution.

Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :

(câblage, raccordement des abonnés,...)

Etudes : montant total TTC des travaux	779.16 euros
Câblage : montant total HT des travaux	2 095.20 euros

Contribution maximum de la commune (100% + TVA études	2 874.36 euros
---	----------------

Soit:

Montant total des contributions communales de l'ensemble des travaux	68 289.36 euros
--	-----------------

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL14-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux d'effacement des réseaux présentés ainsi que le plan de financement proposé.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021
Le Maire,



Barbezieux-Saint-Hilaire
Charente

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL14-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL15-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL15

OBJET : CONVENTION DISTRIBUTION EAU POTABLE SYNDICAT D'EAU SUD CHARENTE

Rapporteur : Monsieur Laurent BUZARD, adjoint au Maire

Le syndicat d'eau potable du Sud Charente (SEP du Sud Charente) et la commune de Barbezieux-Saint Hilaire sont autorisés à distribuer l'eau provenant respectivement de leurs stations de production de Criteuil et de la Font Chaude, des bruns et de Saint Hilaire par dérogation aux prescriptions de l'article R. 1321.-2 du code de la Santé Publique.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire Sud Charente et d'opportunités techniques, le syndicat et la commune ont décidé de s'inscrire dans une démarche commune pour distribuer une eau de qualité provenant de ressources mutualisées.

Pour ce faire, Le syndicat d'eau potable du Sud Charente et la commune de Barbezieux St Hilaire ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre un projet d'alimentation en eau potable à partir d'un forage agricole existant et de nouvelles ressources.

Le forage agricole, situé sur la commune de Baignes Sainte Radegonde au lieu-dit La Champagne, permet d'ores déjà, au regard des études hydrogéologiques, de couvrir les besoins qualitatifs et quantitatifs en eau des deux collectivités.

Il convient néanmoins d'établir les dispositions et moyens à mettre en œuvre afin d'assurer la desserte en eau des abonnés des deux collectivités tout en rationalisant les équipements en place.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'entériner des orientations techniques permettant d'assurer la distribution d'une eau conforme aux exigences réglementaires sur les territoires en régime dérogatoire
- D'inscrire ces orientations dans les futures demandes de dérogation en application de l'article R.1321-31 du code de la Santé Publique
- De fixer les engagements réciproques du syndicat et de la commune

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,

André MEURAILLON
Maire de Barbezieux-Saint-Hilaire

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL15-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

MAIRIE

DE

BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 27 Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-Déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Adjoint, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Valentin GILLET, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration – Mme Florence SWISTEK à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Carole COURIBAUT à M. André MEURAILLON, M. Benoît DELATTE à M. Jean-Pierre CATONNET, M. Daniel COUPRIE à M. Philippe BOBE, Mme Nathalie BERTHONNAUD à Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Patricia GARD à Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER.

Secrétaire de séance : Mme Claire AUTHIER-FORT

AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL16-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

2021_03_DEL16

OBJET : CONVENTION SEM ENERGIE MIDI ATLANTIQUE

Rapporteur : Monsieur Vincent RENAUDIN, adjoint au Maire

Au titre de sa volonté de participer au développement des énergies renouvelables, la Commune de Barbezieux Saint-Hilaire envisage de mettre à disposition son domaine public en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains parkings dont elle est propriétaire.

Ces opérations revêtent le caractère d'opérations d'intérêt général en vertu de l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « *les collectivités, les départements et les régions [...] concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie ...* ».

En outre, la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique précise dans son rapport annexé approuvé par son article premier qu'« *en matière de promotion des énergies renouvelables, les collectivités peuvent favoriser le recours à ces sources de production, notamment par des dispositions d'urbanisme, et en développant, en partenariat avec l'ADEME, des politiques d'incitation spécifiques* ».

Dans ce contexte, la commune souhaite donc mettre à disposition de la SEM ENERGIE 6 parkings appartenant à son domaine public, afin que des centrales photovoltaïques raccordées au réseau puissent y être installées et exploitées par un opérateur. Il s'agit de :

- Parking du Stade - Tennis
- Parking de l'aire de covoiturage
- Parking de la Place Saint Jean de Madère
- Parking de la Place du champ de foire
- Parking Stade Gilbert Santiago
- Zone Industrielle de Plaisance

Après en avoir délibéré à la majorité (1 contre ; 1 abstention), le conseil municipal :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 29 JUIN 2021
et de la publication en date du 29 JUIN 2021
BARBEZIEUX, le 29 JUIN 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 8 juin 2021

Le Maire,



AR Prefecture

016-211600283-20210602-2021_03_DEL16-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021